

## Plan « officiels 2024 » Le Pacte #tousengagés

Dès la reprise de la saison 2022, il est demandé aux instances du basket (ligues, comités, clubs), de mettre en place le « plan officiels 2024 ».

L'objectif principal de cette action est de combler le déficit inquiétant d'arbitres à tous les niveaux. Le plan se substitue à la charte des officiels, qui est donc supprimée à compter de la saison 2022-2023.

### PROJET DU COMITE TERRITORIAL DES ALPES DU SUD DE BASKETBALL

#### Les engagements des clubs

Chaque club s'engage à créer une école d'arbitrage « active » de niveau 1 ou 2 à destination de tous ses licenciés.

Chaque Club devra mettre en formation d'arbitre départemental au moins un licencié pour la saison en cours.

Cet arbitre devra passer l'examen (et donc participer à tous les temps de formation)

Exceptions :

- Club de moins de 75 licenciés : 1 toutes les 2 saisons
- Club de plus de 300 licenciés : 2 par saison

Une sanction de 250€ sera prononcée pour les clubs ne présentant pas le nombre de candidats demandé, où des candidats qui ne terminent pas leur cursus jusqu'au passage de l'examen (sans obligation de réussite)

Chaque club désignera **un référent « officiels**, responsable du bon fonctionnement de l'école d'arbitrage, initiateur et rédacteur du projet « officiels » du club), et **un délégué « fair play »** pour ses équipes U18 et moins. Ce délégué proposera un projet d'action (écrit) intégré au projet du club et lié aux spécificités de chaque club.

En contrepartie : Gratuité de la formation pour les arbitres (validation et revalidation), et d'un suivi des nouveaux arbitres durant la première saison, par la mise en place d'un droit à la formation.

#### Création d'un droit à la formation

1 équipe engagée = 1 droit fixe de formation de 75€ par équipe de U11 à Sénior

Création d'un **fonds de développement de l'arbitrage** : 10€ par équipe « jeunes » et 15€ par équipe « séniors ».

## Les engagements du comité des Alpes du sud

### **FORMER :**

Former ses formateurs et tuteurs

Former ses arbitres : formation initiale et continue

Aider les clubs à créer leurs écoles d'arbitrage

### **FIDELISER :**

Accompagner les nouveaux arbitres départementaux : encadrement et tutorat → les 5 premiers matchs au minimum, avec un tuteur expérimenté (dans la mesure du possible le même tuteur pour le même jeune arbitre).

### **VALORISER :**

Fidéliser et faire progresser les tuteurs départementaux expérimentés en les engageant dans des formations de formateurs, et par la création d'une indemnité de tutorat lorsqu'ils s'engagent auprès des jeunes arbitres en tant que « tuteurs » : 20€ d'indemnité par rencontre tutorée.

## Avantages du « Plan Officiels 2024 »

### Pour les clubs :

Mutualisation des frais de formation ; optimisation des frais de déplacement des arbitres tuteurs avec leurs « élèves » (co-voiturage recherché : dans ce cas, 1 seul déplacement est remboursé au tuteur, ce qui diminue le coût de la péréquation).

Fin des pénalités liées à la charte des officiels

Diminution de la part « formation » de la caisse de péréquation

Implication des arbitres et entraîneurs pour les formations internes des officiels, au sein de leurs clubs

Mise en place d'actions de développement des écoles d'arbitrage à l'attention des clubs

### Pour le comité, la CDO :

Nouvelle pédagogie pour les formateurs (formations proposées par la CRO)

Opération Fidélisation 2022 (valorisation des jeunes arbitres les plus impliqués)

Augmentation du nombre d'arbitres

Augmentation du nombre d'arbitres et de formateurs au sein du comité, puis vers les niveaux supérieurs.

### Pour les arbitres :

Allègement du dossier médical 2022-2023

Valorisation des arbitres s'impliquant en tant que « tuteurs » : 20€/rencontre tutorée

Utilisation d'outils numériques de formation

Facilitation de la formation Arbitre Club → Département



**STEPHANE LITSCHGY**

Commission des Officiels  
Alpes du Sud Basket-Ball

☎ 06 82 30 91 88

@ cdo@alpesdusudbasketball.fr

🌐 www.alpesdusudbasketball.fr